

## COMMUNE DE CASE-PILOTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre deux mille quatorze

Présidence de Monsieur Ralph MONPLAISIR, Maire

Secrétaire de séance Madame Roselyne REGIS-CONSTANT,  
septième adjointe au MairePlace Gaston MONNERVILLE  
97222 CASE-PILOTE  
Tél. : 0596 78 81 44  
Fax : 0596 78 74 72

L'an deux mille quatorze, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BERSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Date d'envoi  
des convocations :  
Mardi 09/12/2014

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 15  
Procurations : 00

ETAIENT PRESENTS :

Ralph MONPLAISIR, Thierry MARECHAL, Dominique LOMBARD,  
Michel BARIL, Laurent SICOT, Roseline REGIS-  
CONSTANT, Arthur CHARD, Luc LABRIDY, Dominique COURT,  
Josiane DOCIN-JULIEN, Suzie RONDEL, Edson EUGENE,  
Monique SEVERE, Ronald DACLINAT, Jean-Pierre DONVAL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Guillaume SURENA.ETAIENT ABSENTS :

George GELIE, Jeanne CLEMENT, Christian LEONARD,  
Christian LISEE, Lucienne BIDARD, Marie-Claire BELIN,  
Stéphanie CLAIRICIA, Jean-Pierre ZIE-ME,  
Chantal DORIN, Joséphine JANVION, Elie CARONIQUE.

Assistance administrative :

Gladys TURIAF, Directrice Générale des Services  
Eric RONDEL, Responsable service comptabilité  
Marlène ARMET, Secrétariat Administratif

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative du budget primitif 2014 de la commune
2. Validation du nouveau plan de financement de l'opération  
« modernisation de la ruelle du Parc »
3. Questions diverses

## **1. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE**

*Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,*

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu les dépassements et les excédents constatés en investissement sur certains chapitres des dépenses au cours de l'exercice 2014 ;*
- *Vu l'arrêté n° 14/051 du 03 juillet 2014 d'attribution de subvention de la DAC pour les travaux de restauration du Presbytère ;*
- *Vu l'arrêté n°14/050 du 03 juillet 2014 d'attribution de subvention de la DAC pour la restauration de l'habitation Enclos ;*
- *Vu les propositions du Maire ;*

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, PAR :**

**14 VOIX POUR**

**01 VOIX D'ABSTENTION (Monsieur DONVAL)**

**DECIDE**

- **D'ADOPTER la décision modificative du Budget primitif 2014 par chapitres et par opérations suivant le détail proposé ci-dessous :**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A PORTER**

#### DEPENSES

- **Chapitre 20**  
Article 2051 – Concessions, droits similaires  
Fonction 020 + 15.200,00 €
- **Chapitre 21**  
Article 2135 – Installations générales, agencements  
Fonction 822 + 20.000,00 €



- **Chapitre 040**

DEPENSES

Article 13911 – Etat & établissements nationaux (Reprise)

Fonction 01 + 0,60 €

**A PRELEVER**

- **Opération d'équipement n° 816 : Réparations routes communales**

DEPENSES

Chapitre 21

Article 2151 – Réseaux de voirie

Fonction 822 - 35.200,60 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**A PORTER**

RECETTES

- **Opération d'équipement n° 120004 : Restauration du Presbytère**

Article 1321 – Subvention Etat

Fonction 324 + 75.005,78 €

**A PORTER**

DEPENSES

- **Opération d'équipement n° 120004 : Restauration du Presbytère**

Article 2315 – Installation, matériel et outillage technique

Fonction 324 + 75.005,78 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

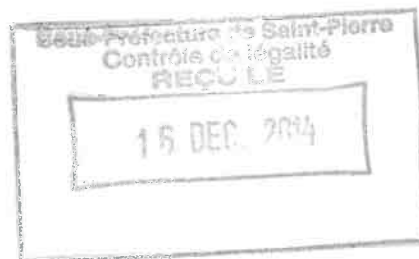
**A PORTER**

RECETTES

- **Opération d'équipement n° 140001 : Restauration habitation Enclos**

Article 1321 – Subvention Etat

Fonction 30 + 7.320,00 €



## A PORTER

### DEPENSES

- **Opération d'équipement n° 140001 : Restauration habitation Enclos**  
Article 2315 – Installation, matériel et outillage technique  
Fonction 30 + 7.320,00 €

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*



*[Signature]*  
Le Maire  
Ralph MONPLAISIR



## 2. VALIDATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « MODERNISATION DE LA RUELLE DU PARC »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2013 validant le plan de financement de l'opération «Réfection de la Ruelle du Parc» ;
- Vu le dépassement du montant de l'opération après réception des offres des entreprises ;
- Vu la proposition du Maire de solliciter le Conseil Général afin de boucler le plan de financement et ne pas perdre les subventions déjà notifiées (DETR et ACRC) ;

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

14 VOIX POUR

01 VOIX D'ABSTENTION (Monsieur DONVAL)

DECIDE

- D'APPROUVER LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT de l'opération «Modernisation de la Ruelle du Parc» tel que présenté ci-dessous.

ETAT (DETR 2011)	100 000,00 €	22,3%
REGION (ACRC 2012)	143 557,39 €	48,0%
REGION (ACRC 2013)	71 442,61 €	
CONSEIL GENERAL	97 901,00 €	21,9%
COMMUNE	35 000,00 €	7,8%
TOTAL	447 901,00 €	100.0%

- D'AUTORISER le Maire à solliciter le Conseil Général pour une subvention de 97 901,00€ ;
- DE DONNER MANDAT AU MAIRE pour signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



  
Le Maire  
Ralph MONPLAISIR

